



# Assurance Habitation

## Comparatif des 2 formules habitation

Formule Classique

Formule Intégrale

### Vos garanties habitation

Incendie et événements assimilés	✓	✓
Dommages électriques aux bâtiments	✓	✓
Dommages électriques aux appareils	En option	✓
Perte du contenu des congélateurs et caves à vin	✗	✓
Choc de véhicule	✓	✓
Dégâts des eaux	✓	✓
Bris de vitres	✓	✓
Vol, vandalisme	✓	✓
Vol hors domicile <sup>(1)</sup>	✗	✓
Vol en dépendances sans communication	✗	En option
Tempête	✓	✓
Grêle	✓	✓
Inondation	✓	✓
Avalanche, poids de la neige, gel	✗	✓
Surconsommation d'eau suite à une fuite	✗	✓
Perte d'usage de votre habitation	✓	✓
Catastrophes naturelles	✓	✓
Catastrophes technologiques	✓	✓
Actes de terrorisme, attentats	✓	✓
Rééquipement à neuf	En option	✓
Assistance	✓	✓
Responsabilité civile habitation	✓	✓
Responsabilité civile vie privée <sup>(1)</sup>	✓	✓

Formule Classique

Formule Intégrale

## Vos garanties habitation (suite)

Défense et recours	✓	✓
Cadre de vie, aménagements extérieurs	En option	En option
Protection mobilité <sup>(1)</sup>	En option	En option
Défense juridique familiale <sup>(1)</sup>	En option	En option

<sup>(1)</sup> Uniquement avec l'assurance de votre résidence principale.

**D'autres formules et options sont disponibles auprès de nos conseillers en agence ou par téléphone.**  
 Pour connaître le détail et les modalités des garanties, reportez-vous aux Conditions générales du contrat Tempo Habitation.



### MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Niort 542 073 580

**Siège social : Chaban 79180 Chauray**

Les produits distribués par MAAF sont assurés par MAAF Assurances SA et/ou MAAF Assurances AM et/ou MAAF Vie et/ou MAAF Santé et/ou Covéa Protection Juridique et/ou APGIS. La documentation relative à nos produits est disponible sur [maaf.fr](http://maaf.fr) ou dans nos agences.